

Intervention : Mickaël OGER (1^{er} Avril 2010)

Ateliers de réflexion sur les soins infirmiers

Introduction

Le retour de stage représente un moment important de la formation en IFAS. Les élèves aides-soignants n'hésitent pas à investir ce temps et les échanges sont d'une grande richesse, les moments d'émotion sont très forts et il est parfois difficile pour le formateur de les gérer au mieux.

A La Flèche, fort de ces échanges, les formateurs de l'IFAS ont décidé de mettre en place des ateliers de réflexion en complément de ces temps de retour de stage.

Ils ont pour but d'aider les élèves, en temps réel, durant le stage qu'il réalise.

Mais ils aident également les formateurs dans leur accompagnement des élèves aides-soignants.

Objectifs

La mise en place des ateliers de réflexions sur les Soins Infirmiers vise à faire passer de l'apprentissage expérientiel au savoir théorique, c'est-à-dire producteur de sens.

Il s'agit de partir de la pratique de l'élève, de ses questions, des situations de travail rencontrées, des écarts constatés entre le discours et la réalité pour déterminer les savoirs à mettre en œuvre afin de maîtriser les situations.

Les ateliers de réflexion permettront aux élèves de travailler sur :

- La construction de leur identité professionnelle
- Leur positionnement au sein de l'équipe de l'équipe de travail
- La démarche de soins
- Les techniques de soins

Modalités

- Au cours de l'année de formation, il est proposé un atelier de réflexion sur les Soins Infirmiers sur une période de stage.
- La présence des élèves à cet atelier est à l'initiative des élèves. La programmation est fixée en début d'année et la disponibilité des formateurs est prévue pour un maximum d'élèves présents.
- Les ateliers ont lieu de 13h30 à 17h à l'IFSI.
- Les élèves s'y inscrivent au cours de la préparation départ en stage afin de gérer au mieux la répartition des groupes par salles.
- Les inscriptions groupées sont transmises au secrétariat par les formateurs, afin d'établir les autorisations de sorties de stage.
- Un atelier est assimilé à un temps de stage d'une durée de 4 heures :
 - En horaire du matin, sortie de stage autorisée à partir de 12h
 - En horaire d'après-midi, pas de reprise de stage
 - Dans tous les cas, les horaires de stage seront aménagés en concertation avec les responsables des unités de soins.